**ACHAT DE PARCELLES DE FORET USAGERE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL:M. le PREFET signe l'ARRETE**

L'arrêté signé le 30 mai 2016 par M. le Préfet déclare l'opération d'intérêt général et consacre le maintien des Droits d'Usage mais également les modes de gestion de la Forêt inscrits dans les BAILLETTES et TRANSACTIONS. Cela confirme notre position et celles des associations:Bassin d'Arcachon Ecologie , Vive la Forêt, l'ASPIT (Association de sauvegarde du patrimoine immobilier testerin), ADPPM qui se sont mobilisées avec nous lors des travaux avec le Conservatoire du Littoral

Communiqué paru dans le Sud Ouest du 04 juin 2016 ( https://www.sudouest.fr/2016/06/03/dune-du-pilat-le-conservatoire-du-littoral-pourra-exproprier-2387299-2918.php?nic#article-comments )

Lire l'arrêté du 30 mai 2016